



## **Prise de position de la Fondation Abendrot sur les frais d'administration et primes de risque**

La Fondation Abendrot, se situant parmi les institutions de prévoyance plus grandes en Suisse, est en concurrence avec d'autres fournisseurs et veut être attractive et compétitive.

Ne considérant pas la prévoyance professionnelle comme une affaire de grandes quantités, notre but primordial n'est pas de compter parmi les fournisseurs les moins chers.

Nous voulons garantir de bons services aux entreprises affiliées et aux personnes assurées et répondre rapidement et de manière compétente aux demandes.

Nos primes sont calculées d'après le risque ce qui confère une stabilité au taux de cotisation.

Nous voulons une bonne protection des risques et la mettons en pratique dans nos plans d'assurance. Nous prenons en compte les besoins des clients et développons de nouveaux plans d'assurance. Pour la fixation des primes nous partons de données réalistes qui répondent aux principes d'un calcul actuariel.

Nous voulons établir des relations de longue durée avec nos clients et ne recherchons pas une croissance qui ne serait pas durable au moyen d'une politique de prix ponctuelle.

Pour la fixation des frais d'administration nous tenons compte du temps investi et prenons en considération la taille de l'entreprise. Une certaine solidarité quant aux coûts à supporter subsiste dans tous les cas.

Avec une augmentation de l'efficacité dans l'administration nous visons à réduire les frais par personne, mais cela ne doit pas se faire au détriment du service à la clientèle.

Nous voulons continuer à construire une communauté équilibrée d'assurés mais sans avoir recours à des offres spéciales.

Notre but est de trouver une convention financière transparente avec les intermédiaires (courtiers), sans que ces coûts sont à charge des assurés qui ne sollicitent pas les services de ces intermédiaires.

1.10.2008